

Comment valider un semestre ?

Par **Shade**, le **13/04/2017** à **01:57**

Salut à tous, je suis actuellement en L1, c'est tout nouveau pour moi, et j'ai quelques petites questions à vous poser, et malgré le fait qu'on me l'ait déjà expliqué plusieurs fois, bah, j'ai toujours rien compris. :')

J'ai validé mon premier semestre et je ne sais toujours pas comment ça fonctionne, un vrai touriste...

-Si admettons, à titre d'exemple, au deuxième semestre, en sachant que j'ai choisi le civil et le constitutionnel, si j'ai 18 en droit civil et 9 en droit constitutionnel, est-ce que je dois automatiquement aller aux rattrapages étant donné que je n'ai pas eu la moyenne à l'un de mes TD, ici, en l'occurrence, le droit constitutionnel ?(je trouve ça débile, mais c'est ce qu'on m'a dit...)

Je suis un peu en train de m'embrouiller, mais pour faire plus simple, qu'est-ce que je dois faire pour valider un semestre, concrètement, juste avoir la moyenne avec les notes cumulées ?

-Toujours à titre d'exemple, si j'ai 12 de moyenne au premier semestre, et, au deuxième, j'ai 8, est-ce que ça suffit pour valider mon année ? Est-ce que ça, ça marche aussi pour autre chose que la moyenne finale, le droit civil du premier semestre et celui du deuxième par exemple...?

-En ce qui concerne les rattrapages, je ne peux rattraper que les matières où je n'ai pas eu la moyenne c'est ça ?

En bref, j'ai absolument rien compris, donc si il y'a quelqu'un qui peut prendre 5-6 minutes et m'expliquer de A à Z comment ça fonctionne, merci... :S

Par **Xdrv**, le **13/04/2017** à **08:13**

Bonjour ,

Un semestre se valide avec une moyenne de 10 minimum.

Si vous avez des notes en dessous de la moyenne ça ne change rien dans la mesure ou la totalité des notes fait 10.

Les deux semestres se cumulent. Si vous avez 20 au S1 et 0 au S2 vous validez votre année

quand même.

Au rattrapage vous passez les matières pour lesquelles vous n'avez pas validé votre semestre ni votre UE.

Exemple : 10 au semestre 1, 9 au semestre 2. Au total ça ne fait pas 10 de moyenne donc rattrapage. Vous avez ces notes là par exemple au semestre 2 :

UE 1 : 10 et 11

UE 2 : 10 et 6

UE 3 : 10 et 10

Les UE 1 et 3 sont donc validées car moyenne au moins égale à 10. En revanche l'UE 2 non, vous passerez donc la matière dans laquelle vous avez eu le 6 au rattrapage. Le 10 en revanche reste intact, il est validé.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/04/2017** à **08:51**

Bonjour

marcu13 a très bien expliqué le système de la compensation. Attention à bien vérifier qu'il s'applique effectivement dans votre fac. En bref, vous n'avez qu'à poser deux questions à votre scolarité pour être fixé

- Est-ce qu'il y a compensation entre les différentes UE ?
- Est-ce qu'il y a compensation entre les deux semestres ?

Par **Xdrv**, le **13/04/2017** à **12:08**

Bonjour,

J'ai reçu à l'instant un mail de l'université de Bordeaux

[citation]Le seuil de 8 pour accéder à la session de rattrapage est supprimé.

Tous les étudiants n'ayant pas validé leur année d'étude seront inscrits automatiquement à la session de rattrapage.[/citation]

Je ne sais pas si c'est national ou local mais c'est étrange

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/04/2017** à **13:04**

Ce doit être locale, car dans ma fac le seuil des 8 existe toujours.

Par **Visiteur**, le **13/04/2017** à **13:22**

Pas de seuil minimum pour l'accès à la seconde session à Reims.
Mais il ne vaut mieux pas y aller: les admis à l'issue de cette session se comptent sur les doigts de la main.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/04/2017** à **13:24**

Je vais quand me renseigner de nouveau dans la mienne. En tout cas ce qui est sûr c'est que les rattrapages n'existent pas en M1.

Par **Visiteur**, le **13/04/2017** à **13:53**

Nous il y en a aussi en M1.
Mais en général ceux qui y sont ne vont pas en M2...

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/04/2017** à **14:06**

J'ai l'impression que cela n'existe que chez nous. Si bien que j'ai remarqué que beaucoup d'étudiants font leur M1 à Dijon pour bénéficier des rattrapages puis reviennent à Besançon si tout s'est bien passé.

Par **Visiteur**, le **13/04/2017** à **14:22**

C'est complètement idiot comme raisonnement.

S'ils vont aux rattrapages de Dijon, il y a peu de chances qu'ils soient pris en M2 à Besançon...

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/04/2017** à **14:37**

[citation] S'ils vont aux rattrapages de Dijon, il y a peu de chances qu'ils soient pris en M2 à Besançon...[/citation]

Exactement !

Par **Xdrv**, le **13/04/2017** à **15:23**

Bonjour, mon université m'a expliqué que cette disparition de note butoire se justifie par "les étudiants qui se plaignaient de redoubler Car ils avaient 7.90 et non 8" ... Le problème ne

vient peut être pas de la barrière du 8 Mais peut être du travail de l'étudiant ...

Par **Visiteur**, le **13/04/2017 à 15:40**

Je serais bien curieuse de savoir quelle note ces mêmes étudiants auraient aux "rattrapages"...

Par **Xdrv**, le **13/04/2017 à 15:41**

C'est surtout qu'à ce moment là autant donner une licence 3 dès l'inscription en L1..

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/04/2017 à 16:20**

[citation] Je serais bien curieuse de savoir quelle note ces mêmes étudiants auraient aux "rattrapages"...

[/citation]

Moi aussi ...

Par **Shade**, le **13/04/2017 à 18:15**

Merci à tous pour vos réponses et un grand merci à toi marcu13 pour les explications (super bien expliqué au passage), c'est déjà bien plus clair dans ma tête et je pense que ces explications seront tout autant utiles pour des gens qui sont intéressés par le droit, ou, simplement, qui font du droit tout comme moi.

Donc si j'ai bien compris, à partir du moment où, par exemple, j'ai 10 de moyenne avec toutes les notes cumulées, et 10 au deuxième semestre, même si je n'ai pas la moyenne à mes UE, je valide mon année, c'est bien ça ?

Par **Xdrv**, le **13/04/2017 à 20:06**

Bonjour, c'est tout à fait ça

Si sur vos 3 UE du semestre vous n'en validez qu'une seule mais avec 20 de moyenne et les autres 8 vous validez quand même le semestre :)

Par **Shade**, le **13/04/2017** à **20:30**

Merci beaucoup marcu13 ! Très utile ce forum !

Par **Lola**, le **02/07/2019** à **15:56**

Salut !

Quand on valide sa première année en licence, est-ce que l'on décide d'arrêter la
Celle-ci est-elle reconnue ou comme si on avait rien fait pendant 1 ans ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/07/2019** à **07:40**

Bonjour

Alors la validation d'une première année ne donne droit à aucun diplôme mais vous aurez
bien un niveau Bac + 1.

Ainsi, vous pouvez le mentionner sur votre CV.

Par **Vally**, le **21/07/2020** à **12:55**

Bonjour

J'ai validé mon 2^{ème} semestre

Mais pas le 1^{er}

Le 2^{ème} est acquis??

Dois-je redoubler pour valider le 1^{er} svp merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/07/2020** à **13:02**

Bonjour

Pas forcément ! Votre fac peut vous accorder le statut d'AJAC. Cela veut dire que vous passez
en L2 mais vous devrez repasser les épreuves du 1^{er} semestre de L1 que vous n'avez pas
validé. Bref, vous faites deux années en une.

Il faut bien regarder ce qu'il y a écrit sur votre bulletin. S'il est simplement écrit "Ajourné" alors
cela veut dire que votre université ne vous a pas accordé le statut d'AJAC et que vous allez
devoir redoubler pour valider votre année.

Par **Vally**, le **21/07/2020** à **19:38**

Ok merci

Mais mon 2 ieme semestre est acquis

Le redoublement est pour valider le 1er semestre pour avoir l'Annee?

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/07/2020** à **07:58**

Exactement ! Que vous soyez AJAC ou redoublant vous devez simplement repasser le semestre 2.

Par **Vally**, le **22/07/2020** à **09:46**

Ok merci beaucoup

Mais l'autre partie du semestre on fait quoi ? On peut assister au cours de l2

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/07/2020** à **07:59**

Bonjour

Oui vous pouvez en effet vous incruster dans les CM de L2 (en revanche pour les TD ce sera plus compliqué).

Cela dit je vous conseille plutôt de profiter de ce temps "libre" pour faire un stage ou du bénévolat dans une association de défense des droits.

Par **Vally**, le **23/07/2020** à **10:58**

Merci beaucoup pour vos réponses

Bonne journée

Par **Lele6705**, le **05/07/2021** à **22:21**

Bonjour, j'ai une petite question car je suis un peu perdu?. J'ai validé mon semestre 2 mais pas le 1 et la compensation ne suffit pas. Est ce que je devrais repasser des matières du S2 malgré que je l'ai déjà validé ou je n'aurais rien à repasser pour le S2

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/07/2021** à **07:30**

Bonjour

Il faut poser la question à votre scolarité mais en principe vous n'allez repasser que les matières du semestre non validé (en l'occurrence le premier).

Par **Lele6705**, le **06/07/2021** à **10:02**

Merci beaucoup pour votre réponse! Je vais leur demander